

## Introduction

ÉRIC SCHNAKENBOURG et François TERNAT

Les commémorations du tricentenaire de la paix d'Utrecht ont été l'occasion de rappeler à quel point les enjeux coloniaux furent l'objet d'âpres négociations et à quel point celles-ci pesèrent sur le cours de la diplomatie française<sup>1</sup>. Bien que la guerre de Succession d'Espagne ouvrit une période au cours de laquelle les questions ultramarines tinrent une place de plus en plus importante dans les relations internationales, ce n'était pas la première fois que des considérations extra-européennes furent l'objet de l'attention des gouvernements du Vieux Continent. Dès le xvi<sup>e</sup> siècle, les prétentions ibériques au partage du monde intégrèrent les vastes horizons dans l'équation de la puissance et inaugurèrent une dilatation du champ des relations internationales. Le paroxysme de cette évolution fut sans doute l'intense rivalité coloniale franco-britannique qui prit assurément l'image d'un affrontement mondial au xviii<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. À ce titre, la guerre de Sept Ans, « guerre universelle [avec ses] combats de terre et de mer dans toutes les parties du monde<sup>3</sup> », illustre particulièrement la dimension mondiale de l'affrontement des grandes puissances que l'historiographie a bien mis en avant ces dernières années en replaçant son étude dans une perspective globale<sup>4</sup>.

La France fut l'un des principaux acteurs de cette mondialisation des rivalités au cours des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Si les travaux d'histoire coloniale

1. BÉLY Lucien, HANOTIN Guillaume et POUMARÈDE Géraud (dir.), *La diplomatie-monde. Autour de la paix d'Utrecht*, Paris, Pédone, 2019.

2. TERNAT François, *Partager le monde. Rivalités impériales franco-britanniques 1748-1756*, Paris, PUPS, 2015.

3. ARCHENHOLTZ d', *Histoire de la guerre de Sept Ans, commencée en 1756, et terminée en 1763*, partie I, Metz/Deville/Paris, Belin/Buisson, 1789, p. 2.

4. Parmi les principaux travaux signalons SCHUMANN Matt et SCHWEIZER Karl, *The Seven Years War. A transatlantic history*, Londres, Routledge, 2008; DULL Jonathan, *La guerre de Sept Ans. Histoire navale, politique et diplomatique*, Becherel, Les Perséides, 2009; FÜSSEL Marian, *Der Siebenjährige Krieg. Ein Weltkrieg im 18. Jahrhundert*, Munich, C. H. Beck Verlag, 2010; BAUGH Daniel, *The Global Seven Years War, 1754-1763. Britain and France in a Great Power Contest*, Harlow, Longman, 2011; EXTERNBRINK Sven (dir.), *Der Siebenjährige Krieg (1756-1763). Ein europäischer Weltkrieg im Zeitalter der Aufklärung*, Berlin, Akademie Verlag, 2011; DANLEY Mark et SPEELMAN Patrick (dir.), *The Seven Years' War: Global views*, Leyde, Brill, 2012; DZIEMBOWSKI Edmond, *La Guerre de Sept Ans 1756-1763*, Paris, Perrin, 2015.

et, plus récemment, d'histoire impériale, globale et connectée, jouissent d'un engouement qui ne s'est pas démenti, il reste que la projection et l'adaptation de la diplomatie française à la mondialisation des rivalités n'ont pas encore fait l'objet de travaux dépassant l'étude de conflits particuliers<sup>5</sup>. Il s'agit pour nous de s'interroger sur l'expansion du champ de la diplomatie française de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle à la Révolution française. La diplomatie doit être ici entendue comme l'ensemble des activités touchant à la négociation, à la représentation et à la réflexion sur la coexistence des puissances, considérée, en l'occurrence, à l'échelle du monde. Cette approche se situe à la croisée de plusieurs champs historiographiques. Le premier est celui des approches globales et connectées invitant à envisager l'histoire de France dans un contexte général débordant ses propres frontières. Quel que soit le domaine considéré, les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles français ne sauraient être circonscrits au seul territoire du royaume et à ses colonies<sup>6</sup>. Une seconde perspective historiographique, particulièrement féconde en histoire diplomatique, consiste à délaïsser l'étude circonstanciée des tractations pour privilégier davantage la dimension anthropologique et culturelle de la rencontre entre acteurs, souvent non officiels, des relations internationales<sup>7</sup>. Cette approche vise à considérer la variété des parties prenantes, des points de vue et des échelles pour inviter à un dialogue entre l'ici et l'ailleurs, le local et l'impérial, le centre et la périphérie.

En conséquence, une telle démarche conduit à renoncer à écrire une histoire non seulement trop eurocentrée, mais encore occidentalocentrée, faisant des pays de l'ouest de l'Europe les agents uniques du décloisonnement du monde grâce à la fondation d'établissements ultramarins. Si l'idée d'une domination mondiale aux Temps modernes depuis les cours d'Europe doit être abandonnée, il ne faudrait pas pour autant négliger le rôle et la parole des gouvernements centraux qui, en dépit de la distance, étaient bel et bien des éléments moteurs, nécessaires mais pas suffisants, des relations diplomatiques avec les mondes lointains. Il faut, de ce point de vue, s'interroger sur la construction d'une géographie diplomatique mondiale à partir

5. Sur la notion d'histoire impériale actuellement revisitée, voir la récente mise au point de RUGGIU François-Joseph, « Des nouvelles France aux colonies. Une approche comparée de l'histoire impériale de la France de l'époque moderne », *Nuevo Mundo, Mundos Nuevos*, à paraître, en ligne depuis le 14 juin 2018, [<http://journals.openedition.org/nuevomundo/72123>], consulté le 22 juillet 2019.

6. BOUCHERON Patrick (dir.), *Histoire mondiale de la France*, Paris, Seuil, 2017.

7. Parmi une immense bibliographie, nous pouvons citer : ROLAND Ruth A., *Interpreters as Diplomats. A Diplomatic History of the Role of Interpreters in World Politics*, Ottawa, Ottawa UP, 1999 ; WINDLER Christian, *La diplomatie comme expérience de l'autre. Consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 2002 ; BRAUNER Christina, *Kompanien, Könige und caboccers. Interkulturelle Diplomatie an Gold und Sklavenküste im 17. und 18. Jahrhundert*, Cologne, Böhlau, 2015 ; SUBRAHMANYAM Sanjay, *L'éléphant, le canon et le pinceau : histoires connectées des cours d'Europe et d'Asie, 1500-1750*, Paris, Alma, 2016 ; HAVARD Gilles, *Histoire des coureurs de bois : Amérique du Nord, 1600-1840*, Paris, Les Indes savantes, 2016 ; SOWERBY Tracey A. et HENNINGS Jan (dir.), *Practices of Diplomacy in the Early Modern World c. 1410-1800*, Londres/New York, Routledge, 2017 ; JESNÉ Fabrice (dir.), *Les consuls, agents de la présence française dans le monde, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2017.

de Versailles et sur l'horizon d'efficacité de la parole royale dans les espaces ultramarins. La diplomatie porte en effet une projection par laquelle les Français et leurs interlocuteurs élaboraient, depuis leurs capitales, une organisation du monde en se reconnaissant des territoires lointains, généralement mal connus, aux limites plus ou moins clairement établies.

Au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'amplitude des rivalités internationales dans lesquelles la France était partie prenante dessina les contours flous et mouvants d'un espace pluriel en expansion au sein duquel les priorités variaient. En Amérique, la détermination des frontières et de la souveraineté sur des espaces contestés alimentaient bien des négociations et des contentieux qui révèlent le prix relatif que Versailles accordait aux différents territoires en dispute<sup>8</sup>. En Asie, les entreprises diplomatiques et commerciales françaises et britanniques montrent les modalités de la concurrence à laquelle se livraient les deux rivaux dans une sphère encore périphérique, voire, au-delà de l'Inde, à la « périphérie de la périphérie ». Les rivalités franco-britanniques, comme celles mettant aux prises les autres puissances européennes, eurent pour effet de générer une forme d'organisation du monde par le choc de leurs revendications et les accommodements nécessaires auxquels elles donnaient lieu. Dès lors, les contestations récurrentes aboutirent à délimiter les frontières, à préciser la légitimité des occupations territoriales ou des prétentions sur des régions déterminées dans un processus rhétorique d'appropriation qui ne correspondaient pas toujours à la réalité *in situ*.

Dans le monde américain, pas plus qu'ailleurs sur le globe, la rivalité franco-britannique ne saurait se réduire à un face-à-face entre les deux puissances européennes. Elles étaient confrontées à des acteurs autochtones dont il fallait imaginer le statut<sup>9</sup>. C'est ainsi qu'émergea toute une géographie juridique destinée, pour les Européens, à nourrir un dialogue des nations dans l'espace. Il reposait sur le recours à des informations et des compétences portant sur des contentieux et des enjeux ultramarins en amont et en aval des grandes négociations. La maîtrise intellectuelle d'un monde toujours plus étendu était une condition nécessaire à la négociation comme le reflète le contenu des dispositions ultramarines des traités signés par la France. Elle participe à l'ordonnement du champ d'affrontement entre la France et ses concurrents sur terre comme sur mer allant d'un Atlantique central à un hémisphère extrême-oriental de moins en moins marginal, définissant un échiquier sur lequel se fonde un équilibre des puissances désormais pensé à l'échelle du monde et qui révèle ainsi la connexion entre espaces lointains.

8. TERNAT François, « L'autre bataille de Québec : sauver la Nouvelle-France par la négociation ? », dans FONCK Bertrand et VEYSSEIÈRE Laurent (dir.), *La Guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Paris, PUPS, 2011/Québec, Septentrion, 2012, p. 71-91. SCHNAKENBOURG Éric, « Le contentieux franco-anglais des îles neutres antillaises dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Outre-mers. Revue d'Histoire*, n° 380-381, 2013, p. 206-231.

9. WILLIAMS Robert A. Jr., *The American Indian in Western legal Thought. The Discourses of conquest*, Oxford, Oxford UP, 1990.

Alors que le xvii<sup>e</sup> pensait l'équilibre sur le modèle de la balance avec un poids et un contrepoids, le xviii<sup>e</sup> siècle vit émerger une conception plus complexe de la symétrie des puissances qui a souvent été envisagée à l'échelle de l'Europe<sup>10</sup>. Mais la complexité croissante des affaires internationales au cours du xviii<sup>e</sup> siècle conduisit à considérer l'équilibre général des forces comme le produit de sous-équilibres régionaux<sup>11</sup>. Ce qui était pensé à l'échelle de l'Europe le devint également à l'échelle du monde, c'est la raison pour laquelle un décentrement du regard s'est imposé pour appréhender la déclinaison ultramarine de la notion d'équilibre, en particulier sur le continent américain. Ainsi en témoignait, par exemple, l'administrateur colonial britannique William Burke (1730-1798) : « Il y a un équilibre des forces en Amérique, tout comme en Europe, qui ne doit pas être oublié<sup>12</sup>. » En effet, la conception française de l'équilibre des forces déclinée à l'échelle mondiale justifia la dénonciation de la *libido dominationis* britannique visant à établir une « monarchie universelle » sur les mers et les terres lointaines. L'importance des enjeux maritimes cristallisa l'idée d'un équilibre des mers qui acheva de donner un caractère véritablement global aux rivalités de puissances. Il ne s'agissait cependant pas simplement de décliner à l'échelle du monde le discours anti-Habsbourg du siècle passé. La construction des empires générait une concurrence pour les ressources qui doit être pensée dans le cadre des rivalités entre puissances européennes animées par la « jalousie de commerce<sup>13</sup> », autrement dit la rivalité pour le contrôle du grand commerce international qui nourrit l'expansion coloniale. Ce paramètre, devenu fondamental, relevait de la volonté d'État, mais aussi des intérêts privés, des colons, des négociants et des compagnies de commerce qui jouissaient, à des degrés divers, d'une liberté d'action dans les régions éloignées de l'Europe. C'est la raison pour laquelle il convient d'envisager la question de la diplomatie à l'échelle du monde également par le prisme de l'échelle régionale, voire locale.

Pour bien approcher la nature des relations de la France avec les autres puissances au sein d'espaces lointains, plus ou moins connus, maîtrisés, contrôlés, il semble nécessaire de se départir du paradigme de l'ancienne histoire coloniale qui met en scène le récit de la domination européenne sur des régions lointaines. Il faut regarder les champs ouverts par l'histoire

10. MALETTKE Klaus, « Monarchie universelle, sécurité collective et équilibre au xvii<sup>e</sup> siècle », *Francia*, vol. 43, 2016, p. 105-118. DUCHHARDT Heinz, *Balance of Power und Pentarchie, 1700-1785, Handbuch der Geschichte der Internationalen Beziehungen*, vol. 4, Paderborn, 1997.

11. ANDERSON Matthew, « Eighteenth Century Theories of Balance of Power », dans ANDERSON Matthew et HATTON Ragnhild, *Studies in diplomatic history: essays in memory of David Bayne Horn*, Londres, 1970, p. 183-198.

12. « *There is a balance of power in America as well as in Europe, which will not be forgotten* » (BURKE William, *Remarks on the Letter address'd to two Great Men*, Londres, 1760, p. 31).

13. HONT Istvan, *Jealousy of Trade. International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge Mass., Harvard UP, 2005.

impériale et les *postcolonial studies*. Si l'on considère, dans cette optique, que les empires sont, entre autres, des constructions animées par les intérêts des acteurs locaux, il convient alors d'adopter une approche transimpériale dépassant les critères de nationalité et les cadres nationaux pour tenir compte des proximités géographiques et des réseaux. Dans le monde antillais par exemple, comme souvent dans les zones frontalières, l'imbrication des territoires, la fluidité des circulations, la mixité des populations hypothéquaient la pertinence de décisions fondées sur des critères de sujétions métropolitaines exclusives autant qu'elles rendaient difficile leur application.

Il faudrait donc s'interroger sur l'existence d'une « paradiplomatie » locale et sur son degré d'autonomie. Autrement dit, essayer de comprendre comment s'articulaient les réalités locales reposant sur une relative liberté délibérative des acteurs et sur leur latitude d'action en matière de négociation et d'accommodements locaux. Ces acteurs de cette diplomatie des confins n'étaient pas des diplomates accrédités, mais des gouverneurs, des marchands ou encore des missionnaires ou des aventuriers qui servaient d'entremetteurs ou qui négociaient, à leur échelle, des arrangements avec leurs homologues étrangers. Il faudrait alors se demander quelles étaient les modalités particulières permettant aux acteurs locaux de conduire une diplomatie à petite échelle. Les accords qui en découlaient composaient un droit particulier et pragmatique permettant la cohabitation de populations relevant de différentes souverainetés. Cette approche permet de poser la question d'une dimension extra-européenne des relations internationales et de la possibilité de penser une diplomatie coloniale échappant, pour tout ou partie, aux métropoles. Ainsi faudrait-il s'intéresser à la diplomatie des compagnies de commerce et à l'autonomie dont elles jouissaient dans des espaces lointains<sup>14</sup>. Les négociations qu'elles menaient entre elles en métropole ou directement sur place reflètent l'influence des lobbys coloniaux qui agissaient en amont des négociations diplomatiques<sup>15</sup>.

La compétition coloniale à laquelle se livrèrent tous azimuts Anglais et Français au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ne peut, naturellement, se réduire au seul tête-à-tête entre Européens des métropoles et des colonies. Il leur fallut compter avec un tiers partenaire, acteur essentiel qui jouait sa propre partition diplomatique en un temps où l'Europe ne dominait pas le monde : les nations indiennes d'Amérique, les royaumes africains

14. CAVANAGH Edward « A Company with Sovereignty and Subjects of its Own? The Case of the Hudson's Bay Company, 1670-1763 », *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 26, n° 1, 2011, p. 25-50.

15. FÉLIX Joël, « Finances, opinion publique et diplomatie. Le *Committee of Canada merchants* et la question du remboursement par la France des *billets du Canada* », dans JESSENNE Jean-Pierre, MORIEUX Renaud et DUPUY Pascal, *Le négoce de la paix. Les nations et les traités franco-britanniques (1713-1802)*, Société des études robespierristes, coll. « études révolutionnaires », n° 10, Paris, 2008, p. 127-164.

et les grands empires d'Asie. Corollaire de cet élargissement de leur action aux confins de l'horizon, la rencontre avec les sociétés autochtones obligea les Français à se mettre à l'écoute des plus lointains « souverains du bout du monde<sup>16</sup> ». À l'œuvre en réalité depuis la première modernité, cette ouverture au monde de la diplomatie européenne s'inscrivait bien dans les rencontres avec d'autres aires culturelles, contraignant les deux rivaux à apprendre des codes socioculturels étrangers à l'Occident et auxquels il fallait se soumettre. Si ces relations de cours, dans le sens qu'en a donné Sanjay Subrahmanyam, s'appuyaient sur une longue expérience remontant aux premiers contacts<sup>17</sup>, l'apprentissage réciproque d'autres cultures n'était pas exempt de problèmes. Les perceptions et les représentations géopolitiques du monde révèlent aussi les préjugés d'un temps et le prisme à travers lequel les Européens regardaient l'« Autre lointain ». Dans cette rencontre, il fallait adopter un langage commun, au sens propre et au sens figuré avec la question du rituel et du cérémonial, et s'accorder ensuite sur le sens et la nature d'éléments clés d'une négociation comme la conception de l'espace, l'idée de frontière, la notion de propriété, la compréhension de ce qu'implique une alliance, les possibilités offertes par l'amitié ou encore les obligations de la sujétion.

Cette approche permet de discuter l'idée selon laquelle l'histoire diplomatique du monde serait celle d'une extension progressive d'un type d'organisation décidé par les cours européennes et simplement projeté dans des espaces lointains, conception qui sous-entend une maîtrise européenne des formes de dialogue avec des puissances non européennes, dans la logique d'une histoire du triomphe mondial des codes, des pratiques et des valeurs qui étaient ceux de l'Occident. Actuellement, la tendance est davantage celle d'une approche plus équilibrée de la rencontre diplomatique, en la considérant comme une mise en relation de systèmes propres, avec leurs normes spécifiques. Elle est un des terrains de l'interculturalité permettant d'observer la manière dont apparaissent des formes protocolaires hybrides. La nécessité et l'intérêt de chacun permirent de s'entendre pour mener des négociations dans lesquelles le rapport de force n'était pas toujours en faveur des Européens. Selon ce point de vue, la relation diplomatique entre agents de mondes différents est avant tout une rencontre commerciale et culturelle, une « expérience de l'autre », qui se décline à plusieurs niveaux, de l'ambassade extraordinaire et ponctuelle aux accommodements que devaient accepter les différents acteurs opérant hors d'Europe. La rencontre diplomatique met certes en scène les difficultés de compréhension et de communication entre civilisations, mais elle montre, même si elle ne débouche sur aucun

16. L'expression revient à Lucien BÉLY et Géraud POUMARÈDE, organisateurs de la journée d'étude au château de Versailles, « Louis XIV et les souverains du bout du monde : diplomatie, rituel de cour et expérience de l'autre dans la France moderne », 2007.

17. SUBRAHMANYAM Sanjay, *L'éléphant, le canon et le pinceau...*, op. cit.

accord, l'impérieuse nécessité d'inventer des formes d'un échange et de toujours négocier<sup>18</sup>.

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les Français, autant que leurs rivaux, nouèrent des relations avec des populations extra-européennes, ne serait-ce que pour fonder des établissements de commerce ou produire des cultures et ainsi former d'indispensables réseaux d'amitié ou d'alliances. L'histoire de la « diplomatie des présents » à laquelle il fallait procéder pour entretenir les alliances avec les Amérindiens, l'exercice périlleux du négoce avec les royaumes africains, la fastueuse « diplomatie du nabab » avec les principautés de l'Inde, c'est-à-dire la politique d'ingérence dans leurs affaires politiques pratiquée par les Compagnies des Indes, ont attiré l'attention des historiens et généré de nombreuses études<sup>19</sup>. La capacité de résistance de princes locaux, peu considérés depuis les lointaines capitales européennes, fut un élément décisif. Leur aptitude à mobiliser d'immenses armées et à pratiquer une habile et active diplomatie, jouant des rivalités entre la France et les autres Européens pour mieux échapper à leurs ambitions, est une dimension qui mérite d'être abordée. La diplomatie française dut s'exercer dans les mondes coloniaux auprès de partenaires autochtones, selon les intérêts bien compris et les buts politiques propres à chaque acteur, afin de resserrer des alliances, d'en conclure de nouvelles ou de saper celles de l'adversaire. Plusieurs expériences semblent particulièrement révélatrices de cette faculté des civilisations éloignées de l'Europe à résister, au moins pour un temps, à l'intrusion de cette dernière, et parfois à préserver leur souveraineté et leur indépendance.

L'ambition de ce volume s'inscrit dans la dynamique de décloisonnements épistémologiques, thématiques et spatiaux pour jouer sur les points de vue et les échelles. Cette approche doit nous permettre de nous interroger sur l'exercice de la diplomatie française à l'écoute et à l'épreuve du monde. Il peut être envisagé selon trois perspectives. Tout d'abord, celle d'un premier cercle de négociateurs – ministres, ambassadeurs et commissaires – préoccupés des grands intérêts nationaux et des affaires générales des systèmes européens. En ce sens, ils cherchent à ordonner le monde en accommodant ou en inventant un droit susceptible de permettre une cohabitation avec les

18. BELMESSOUS Saliha, *Empire by Treaty. Negotiating European Expansion, 1600-1900*, Oxford, Oxford UP, 2015.

19. On citera, liste non exhaustive, pour l'ensemble des espaces concernés : GOHIER Maxime, *Ontario, le médiateur*, Québec, Septentrion, 2008 ; HAVARD Gilles, *La Grande Paix de Montréal de 1701. Les voies de la diplomatie franco-indienne*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1992 ; JACOBS Wilbur R., *Diplomacy and Indian Gifts, Anglo-French Rivalry along Ohio and North-Western Frontier, 1713-1748*, Stanford, Stanford UP, 1950 ; MARKOWITZ Claude, *Les Indes et l'Europe. Histoires connectées, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 2015 ; TRAORÉ Makroufi, *Lat-Sukaabé Fal et l'océan Atlantique. L'émergence de l'État-ethnie wolof dans le système des relations internationales, 1488-1720*, Paris, PUPS, 2017 ; VAGHI Massimiliano, *La France et l'Inde : Commerces et politique impériale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Milan, Mimesis DL, 2016 ; VAUGEOIS Denis, *La Fin des alliances franco-indiennes*, Québec, Septentrion, 1995.

autres puissances coloniales. Leurs revendications et les accords auxquels ils parviennent avec leurs homologues étrangers dessinent un cadre et donnent des impulsions importantes qui animent la réalité des rivalités ultramarines. Cependant, les cours européennes pouvaient éprouver des difficultés à concevoir les subtilités, voire les divergences, d'une diplomatie lointaine pratiquée, *in situ*, par tout un éventail d'acteurs locaux que sont les agents de l'État, gouverneurs, commandants et autorités locales diverses, mais également les compagnies de commerce. Ce second cercle amène à ouvrir une interrogation sur le degré d'autonomie des confins qui se manifesterait par une diplomatie coloniale, c'est-à-dire animée depuis les colonies, qui serait tant opérationnelle que décisionnelle. Ce postulat invite, à son tour, à poser la question de l'existence de plusieurs espaces diplomatiques, l'un européen polarisé par des ambassades et des consulats, l'autre extra-européen qui serait davantage animé par des gouverneurs, des colons et des marchands, voire des missionnaires et des aventuriers qui négocient, selon les moments, tant avec leurs homologues européens qu'avec les peuples autochtones, où se situe un troisième niveau d'échange diplomatique. L'autonomie d'action de ces peuples aura finalement contraint Français et Britanniques à négocier pour, avant que de pouvoir songer à les subvertir, se faire simplement admettre dans des mondes nouveaux.